

# **Les luttes contre la désertification face à la gouvernance et aux gouvernementalités foncières en Afrique de l'ouest. Le cas du Burkina Faso.**

**Communication au Séminaire « Politiques, programmes et projets de lutte contre la  
désertification, quelles évaluations ? », CSFD, 29-30 juin 2011, Montpellier**

**Version provisoire / Ne pas citer**

Peter Hochet. Anthropologue. Laboratoire Citoyennetés/IRD/EHESS.  
[peter.hochet@ird.bf](mailto:peter.hochet@ird.bf), +226 50306737. BP 182 01 Ouagadougou Burkina Faso.

Luigi Arnaldi di Balme. Anthropologue. Laboratoire Citoyennetés/IHEID.  
[luigiarnaldi@hotmail.com](mailto:luigiarnaldi@hotmail.com), +226 50306737. BP 182 01 Ouagadougou Burkina Faso.

## **Résumé**

Les enjeux environnementaux (désertification, climat, effets de serres, etc.) sont des phénomènes hétéroclites composés de faits naturels, de rapports de pouvoir et de production sémantique. Comment décrire et analyser de tels phénomènes ? A partir d'une étude de cas dans l'ouest du Burkina Faso nous montrerons que les politiques mise en œuvre par des projets qui se profilent sur l'adaptation ou l'atténuation de la désertification soulèvent des enjeux de gouvernance et de gouvernementalité. Pour décrire et analyser des enjeux nous proposons de développer une grille de lecture en termes de *processus transversaux*.

**Mots clés** : foncier, dégradation, sécheresse, mobilité, politiques publiques

## **Introduction**

La désertification est le fruit d'une dégradation des sols et du couvert végétal ainsi que de la saturation de l'espace cultivable<sup>1</sup>. Ce processus est un changement global. Il est à la fois climatique, hydro-géologique, agronomique et institutionnel. Concernant ce dernier point, il apparaît que la dérégulation de l'accès aux ressources (eau, terre, forêt, pâturages) par des évolutions sociales, économiques et politiques aboutit à des pratiques non intentionnelles de dégradation et de saturation. En ce sens, la dégradation des

---

1

La présente étude a été réalisée dans le cadre du projet Negos-GRN co-piloté par le Groupe de recherches et d'échanges technologiques (Gret) et le Laboratoire Citoyennetés, financé par la Commission Européenne (DCI-ENV/2008/115) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

ressources naturelles renvoie à de question des régulation telles que qui peut faire quoi ? à quel moment ? à propos de quelle ressource ? C'est un processus de *gouvernance* de l'accès aux ressources qui engage des appartenances, des droits et des questions d'équité. Cette dimension sociale et politique de la dégradation des ressources tant dans ses causes que ses solutions se déploie sur plusieurs échelles (internationale, nationale, intermédiaire, locale) et mobilise des acteurs de nature différentes qui sont inscrits dans des logiques individuelles et collectives distinctes. Elle prend corps à l'échelle locale dans une histoire foncière forgée à la croisée des mouvements de peuplement, des dynamiques institutionnelles et des politiques publiques mises en œuvre sous forme de projets.

Le concept de gouvernance peut aider à comprendre cette dimension. De façon non normative<sup>2</sup> la gouvernance est entendue comme l'ensemble des processus de gestion de l'accès à un bien commun par un dispositif d'autorité (Olivier De Sardan 2009). Cependant, empiriquement, d'une part, il paraît difficile de détacher les modalités de gouvernance du bien commun observé, et d'autre part, autour d'un même bien, les dispositifs et les normes sont le plus souvent multiples. De ce fait, pour ce qui concerne le contexte ouest-africain, nous proposons de considérer la gouvernance foncière comme un cadre toujours émergent de régulation des relations des hommes entre eux à propos de la terre et des ressources quelle porte (Chauveau *et al.* 2006). Ce cadre émerge à l'interface des interactions entre individus et groupes à propos de l'accès aux ressources, et des compétitions entre instances politico-légales pour leur légitimité à contrôler cet accès (Lund 2002 ; Sikor & Lund 2009). Cette approche permet d'aborder les rapports entre règles et pratique, acteurs et institutions, conflits et normes sans présager ni de leur nature ni de leur échelle. Mais il faut la préciser en la combinant au concept de *gouvernementalité*. La gouvernance foncière est en effet composée de multiples dispositifs et répertoires de normes qui constituent la reproduction biologique par l'accès aux ressources naturelles et à la terre comme un élément de reproduction sociale et politique (Foucault 2001 ; Agrawal, 2005 ; Chauveau *et al.* 2006 : 42 ; Jacob 2007; Li, 2007). Ces différentes formes de gouvernement des hommes à partir du gouvernement des ressources constituent à la fois des points de repères stabilisés permettant aux acteurs d'organiser leurs pratiques et de se coordonner, mais, dans le même temps, ils constituent les sources de la contradiction et des négociations, des tension et des conflits.

La notion de gouvernance foncière permet de souligner la pluralité des productions normatives (Le Meur & Lund 2001 ; Ribot & Peluso 2003) et les différents modes de gouvernementalité en interaction. Dans le cadre de cette contribution nous souhaitons définir quelques principes méthodologiques à partir de d'une étude de cas conduite au Burkina Faso à propos d'un projet de zone pastorale de Samoroguan dans l'ouest du pays. Il s'agit d'un projet d'adaptation des éleveurs aux sécheresses des années 1974-75 en leur fournissant une zone de repli pastoral et des moyens d'intensification de l'élevage. Les effets de ce projet sont tributaires des contradictions internes de l'État

---

2

Contrairement aux approches idéologiques par la « bonne gouvernance » impulsées par les institutions internationales et aux approches formalistes qui réservent la gouvernance à l'État et son administration (Comite technique foncier 2010 : 10).

entre administration centrale et déconcentrée ainsi qu'entre ministères ; du décrochage entre les objectifs de cette politique et les évolutions locales ; des caractéristiques et les dynamiques foncières locales. Ce cas souligne que l'affaiblissement institutionnel d'un projet génère un flou dans la gouvernance des ressources qui laisse la place à des pratiques de défrichement pour sécuriser les usages. Nous sommes dans une configurations où les personnes s'inscrivent dans des modes de gouvernamentalité différents et parfois contradictoire. Ces contradictions poussent par exemple les usagers à des logiques excessives de sécurisation foncière par le défrichement et l'exploitation extensive des fonds de terre sur lesquels ils ont – ou peuvent – avoir des prérogatives.

Sur le plan méthodologique, notre cas montre la nécessité de développer une analyse sur plusieurs échelles (nationale/locale), de prendre en compte les structures foncières locales et de travailler selon une approche historique et processuelle. Il montre tout particulièrement comment analyser la pluralité des modes de gouvernamentalité, leurs contradictions et leurs conséquences.

Nous aborderons ces questions en trois sections. La première présentera le cas de Samoroguan et les deux seconde en discuteront les résultats selon deux axes. Premièrement nous aborderons les facteurs à prendre en compte dans l'analyse d'un processus de lutte contre la dégradation des ressources, puis dans un deuxième temps nous proposerons des repères méthodologiques pour produire les données et élaborer les analyses.

### **Samoroguan : un cas de contradiction dans les modes de gouvernamentalité**

En 1975 l'État de Haute Volta lance le Projet de développement de l'élevage dans l'Ouest-Volta (PEOV), avec l'appui de la Banque Mondiale. Le Centre d'aménagement des ranchs collectifs (Carc) et une zone pastorale de 124.500 hectares sont mis en place à Samoroguan (Ouest du Burkina Faso). La zone est composée à 80% par le territoire de la commune de Samoroguan. Elle recouvre aussi la majorité de la commune. Négociée auprès des autorités coutumières cette zone peut être considérée comme une politique publique d'adaptation des éleveurs à la sécheresse. Elle visait à fournir aux éleveurs du Sahel une zone de repli et des moyens d'intensification de l'élevage (Nelen et al., 2004 : 6-7). Au début des années 1980, la zone et ses activités sont transférées sur le budget de l'État et au Centre d'encadrement des zones d'intensification de l'élevage traditionnel (Ceziet). Quelques années plus tard la Banque mondiale suspend ses financements.

Ce transfert et l'arrêt des financements extérieurs impulsent un processus d'affaiblissement institutionnel de la zone (moins de personnel, d'investissements, de soutiens politiques, etc.). En même temps que les sécheresses et les migrations agricoles des années 80 cet affaiblissement pousse les agriculteurs à investir la zone. Peu à peu la zone pastorale devient un front pionnier au point d'être défrichée à 70% en 2009. Malgré son manque de moyens pour inverser cette tendance sur le terrain l'État maintient le statut pastoral de la zone. On assiste alors à un décrochage entre politique et réalité. Ce décrochage crée une série de confrontation entre modes de gouvernamentalité et échelles de gouvernance qui a des effets tels que la dégradation des ressources et des contradictions au sein de l'administration (Hochet & Guissou, 2010).

En effet, l'État a tenté d'imposer un mode de gouvernamentalité foncière pastorale à

Samoroguan. Cette politique persiste sur le plan légal. Mais au bout de 10 ans, sur le terrain, elle devient inachevée et déconnectée des réalités faute du maintien dans la durée des investissements matériels et politiques. Cela entraîne une situation où le mode coutumier et agricole de gouvernamentalité foncière reprend progressivement sa place au détriment des éleveurs installés par l'État. Les contradictions qui s'installent entre les modes de gouvernamentalité à propos d'un même espace contribuent à un sentiment d'insécurité foncière. Les paysans tentent de le minimiser avec les outils à leur disposition, notamment le défrichement extensif.

– Le PEOV installe un mode de *gouvernamentalité étatique de type « ranching »* (figure 1). Ce mode de gouvernance se substitue, par la négociation, à la *gouvernamentalité coutumière agricole* : les responsables coutumiers délèguent leurs droits à l'État pendant 50 ans. Cette substitution est au départ bien acceptée. Elle permet de mettre en valeur une vaste zone de brousse certes appropriées mais peu exploitée. Cela permet aussi aux autorités coutumières de manifester leurs droits de gestion sur les fonds de terre de façon tangible et par les papiers que délivre le PEOV (Arnaldi Di Balme *et al.* 2010 ; Hochet & Guissou 2010). L'installation du projet porte aussi la promesse de travail pour les jeunes, de dynamisation de l'élevage et d'infrastructures. PEOV et Carc vont s'inscrire dans cette logique durant une dizaine d'années.

– Le mode de gouvernamentalité étatique de type « ranching » tente de se substituer à la *gouvernamentalité coutumière pastorale*. Il opère en transformant une zone de passage en zone de repli et en essayant de remplacer l'économie pastorale par une économie du « ranching ». La substitution ou la greffe ne prend guère. Le projet fera face à trois difficultés majeures. La pertinence de l'emplacement par rapport aux couloirs coutumiers de transhumance n'est pas évidente. Il s'agit d'un point de passage et non d'une zone de repli –trop d'humidité, faible qualité de la biomasse, présence de glossines jusqu'en 1984. Ensuite, les éleveurs sont réticents à s'installer dans une économie sédentaire. Ils sont intéressés par la sécurité qu'offre l'installation dans des campements. Cela leur permet de développer un projet villageois. Ils souhaitent cependant maintenir leur économie pastorale basée sur la mobilité et le partage de ressources communes (Scoones *et al.* 1993 ; Thébaud 2002 ; Krätli & Schareika, 2010). Par ailleurs, la volonté d'exclure les éleveurs qui avaient l'habitude de passer par cette zone pour se rendre sur leurs pâturages de repli vers Banfora (sud du Burkina) crée de grandes tensions à chaque transhumance.

– Globalement, dans la phase de « croisière » du PEOV il y a une cohérence entre le statut pastoral de la zone, l'administration centrale, l'administration déconcentrée, le projet et la gouvernance pastorale sur le terrain. Certes il ne réussit pas à convertir totalement les éleveurs à une gouvernance de type « ranching » mais il parvient à se substituer à la gouvernance coutumière agricole.

▷ Un processus d'affaiblissement institutionnel s'enclenche quand le projet est transféré sur le budget de l'État et que la Banque Mondiale se retire. Le personnel diminue, les investissements s'arrêtent, les soutiens politiques s'estompent peu à peu. Le projet disparaît progressivement du paysage symbolique et matériel local. Dans un contexte de migrations moose impulsées par les sécheresses de 1983-84, la zone pastorale devient alors pour les agriculteurs un espace à investir. Trois types de pression s'exercent.

D'une part, son statut pastoral depuis près de 10 ans en fait pour les villageois voisins un espace dont les autochtones de Samoroguan ne veulent pas ou dont ils ne réaffirment leurs droits que de façon faible (voir également Hochet 2005 : 60-70; Le Meur & Hochet, 2010 : 648-50). D'autant plus que la présence des pasteurs se fait rare. Ensuite, l'intensification des migrations agricoles par les sécheresses de 1983-84 ainsi que les débuts du développement du coton depuis les années 1980 créent un besoin en terre de brousse. Enfin, l'affaiblissement des investissements du projet et de sa présence pour défendre la zone renforce ces tendances. Le couplage de ces facteurs, bien perçus au niveau local, installe chez les agriculteurs une volonté de sécurisation foncière des fonds de terre qui préexistaient à la zone pastorale. Ils entrent dans un processus de disqualification de la gouvernance étatique de type « ranching ».

▷ La *gouvernementalité coutumière agricole* revient donc en force. Elle entre en contradiction avec le mode coutumier pastoral sous la forme de pression des fronts prisonnier sur les zones de pâtures et de tensions entre agriculteurs et éleveurs. Les sites où sont installés les éleveurs sont pris dans les compétitions foncières qui s'installent entre allochtones, villages voisins et autochtones suite à la non exploitation généralisée de la zone (Hochet et Guissou, 2010). Deux niveaux de contradiction avec les objectifs initiaux d'adaptation de l'élevage à la sécheresse apparaissent.

▷ Premièrement, l'anthropologie du foncier a montré qu'en situation de pression foncière – réelle ou perçue – « tout droit ne vaut que s'il est régulièrement défendu ». Ceci est le corollaire du principe selon lequel les investissements agricoles et rituels sont créateurs de droits de possession foncière (Chauveau *et al.* 2006). Dans cette logique, les agriculteurs défrichent pour réaffirmer leurs droits sur la terre après plus de 10 ans de non exploitation. Et les pasteurs font de même. Ils étendent leurs propres champs ou défrichent à proximité des champs des agriculteurs pour leur « barrer la route ». S'installe une logique de défrichement extensif à des fins de sécurisation foncière, tant de la part des agriculteurs que des éleveurs.

Également, le déplacement progressif du rapport de force local en faveur des agriculteurs conduit l'administration et la justice déconcentrées à négliger les lois relatives à la zone. Elles concluent des arrangements à la marge pour préserver les équilibres sociaux locaux du moment sans remettre en cause les intérêts du ministère de l'élevage. Ainsi, des éleveurs sont jugés et condamnés pour dégâts de champs dans la zone pastorale (Hochet & Guissou, 2010). Ceci sans que soit interrogée et jugée la présence même de champs dans une zone pastorale. Toutefois, les jugements ne sont pas rendus public car ils entrent en contradiction avec la position du ministère de l'élevage. Un arrangement à l'amiable est trouvé, mais les éleveurs paient malgré tout des amendes pour dégât des champs.

Notre cas nous enseigne que les politiques qui prennent en charge directement ou indirectement la lutte contre la dégradation des sols, sous forme de mesure d'atténuation ou d'adaptation, ne sont pas seulement techniques. Elles sont aussi des processus sociopolitiques, d'une part, et elles sont reliées aux dynamiques de la gouvernance foncière, d'autre part. Ce sont des *processus transversaux* qui supposent que nous élargissions nos contextes d'analyse et que nous élaborions des outils de suivi spécifiques. Nous proposons de reprendre les propositions méthodologiques de Jean-Pierre Chauveau (2008) et de Sally Falk Moore (1978) sur la description des processus

transversaux de changement sociopolitique pour les appliquer à la question de la gouvernance foncière en contexte ouest-africain.

### **Des processus transversaux**

La zone pastorale de Samoroguan est un *processus*. Autrement dit, elle évolue et, sur le temps long, elle prend des directions multiples. Sally Falk Moore (2005) rappelle qu'au fil de la mise en œuvre des politiques, les intentions de départ sont l'objet de multiples additions, les plans et les objectifs sont détournés, les directions changent et s'accumulent. Au fil de son histoire, la zone pastorale de Samoroguan voit ainsi se multiplier et se déplacer ses centres d'influence comme ses acteurs ; se greffer et se détacher les logiques d'action ; apparaître et disparaître ses moyens et ses supports ; s'empiler les intentions et les objectifs. A ce titre les politiques peuvent avoir des effets intentionnels comme non-intentionnels sur le long terme. On le voit bien quand les multiples transformations du projet initial de 1975 aboutissent 30 ans plus tard à des pratiques de défrichement extensif par les éleveurs eux-mêmes.

Notre cas montre aussi que ces politiques sont certes des facteurs d'évolution de la gouvernance foncière des sites d'intervention, mais aussi que leurs effets et leur évolution interne sont indissociables des dynamiques qui les environnent. Les politiques sont *transversales*. Leur mise en œuvre traverse un enchevêtrement d'échelles et d'autres processus dont la mise en lien par les personnes pour élaborer leurs pratiques médiatise les effets de la politique et son évolution interne. A Samoroguan la combinaison de l'affaiblissement institutionnel de la zone, des sécheresses de 1983-85 et des migrations agricoles contribuent à des velléités de reconquêtes agricoles de la zone. Quelques années plus tard la puissance de cette reconquête installe au sein de l'État des contradictions entre la Justice déconcentrée qui arbitre en faveur des agriculteurs dans la zone et les textes du ministère de l'élevage qui maintiennent son statut pastoral.

Analyser des politiques tel que nous l'avons fait en termes de *processus transversaux* suppose une approche historique. Il s'agit de replacer la politique dans son histoire interne, celle de ses idées et de sa mise en œuvre. Il est aussi nécessaire de la réinscrire dans l'histoire nationale et l'histoire locale des sites de mise en œuvre. En pratique ces différents niveaux d'histoire sont indissociables. Cependant, nous les dissociions à titre méthodologique. Nous ferons la part entre les dimensions qui doivent être prise en compte au niveau de la politique elle-même, en tant que *processus*, et, pour en décrire le caractère *transversal*, celles qui se rapportent aux contextes dans lesquels ce processus se développe.

### ***Les processus***

Pour décrire le projet de Samoroguan comme un processus nous nous sommes penché sur trois dimensions non exhaustives : les contraintes internes, notamment les simplification/explication de départ, la mobilisation et la perte de moyens, la polarisation de différentes échelles et différents types d'acteurs.

Une politique et les projets qui la mettent en œuvre connaissent de multiples contraintes internes qu'il s'agit de décrire pour comprendre le développement de l'action. La dépendance aux économies d'échelle et aux circuits courts, l'inclinaison pour des

solutions légales-rationnelles et une certaine amnésie structurelle sont bien connues (Chauveau 1994 ; Olivier De Sardan 1995 ; Naudet 1999 ; Jacob & Charmillot 2000). Notre cas montre une autre contrainte. Celle d'opérer pour agir, un processus de simplification et d'explication de la réalité en identifiant un problème, ses causes et ses solutions. En effet, la sociologie de la traduction a montré que pour penser ou pour agir le monde nous opérons une simplification ou une réduction de la réalité à quelques dimensions compréhensibles (Callon 1986 ; Callon *et al.* 2001). En reprenant en partie ces analyses et celles de (Latour 1992 ; Mosse 2005) montre que les politiques et les projets qui les accompagnent se construisent autour de la production d'une explication simple de la réalité, en l'occurrence celle de la dérégulation d'un secteur précis, de ses causes et de ses solutions. A Samoroguan cette contrainte prend deux formes. Dans un premier temps on voit que l'idée de zone pastorale est une simplification de la réalité de l'élevage. La zone de Samoroguan est principalement un espace complexe de transhumances et de mouvements pendulaires (Nelen *et al.* 2004). Ensuite, la solution « ranching » est le fruit de la mode du moment qui a saupoudré des ranchs dans toute l'Afrique de l'ouest (Shipton & Goheen 1992). Dans un second temps, cette idée se déconnecte progressivement de la réalité mais les acteurs du projet ont persisté dans sa promotion notamment au plan légal. Une des contraintes internes qui influencent les effets nous paraît aussi relever des *explications* de départ et de la façon dont elles contribuent à orienter l'évolution de la politique en créant des blocages potentiels et en réduisant le champ des options possibles.

Tout l'enjeu d'une politique et des projets est de mobiliser et de polariser des supporteurs, des moyens et des idées complémentaires qui vont leur donner sens et réalité (Mosse, 2005). Cette accumulation et cette perte de moyens au sens large constituent le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique en tant que telle. A Samoroguan, ce processus a un impact direct sur la façon dont les paysans se positionnent par rapport à la zone pastorale (Hochet & Guissou, 2010). L'affaiblissement progressif de ses moyens, de sa présence humaine et de ses soutiens politiques contribuent chez les paysans au sentiment que la zone n'est pas mise en valeur comme ils l'espéraient et qu'elle peut être l'objet d'une réappropriation agricole – ce qui accélère son affaiblissement.

Pour saisir les implications d'une politique ou d'un projet, il est nécessaire de décrire la façon dont ils se développent à plusieurs échelles et auprès de plusieurs acteurs. Il s'agit de déployer une description multi-acteurs sans préjuger de leur nature et de leur échelle d'intervention. Dans le cas de Samoroguan, on voit que les acteurs impliqués sont au départ l'État, le projet, les éleveurs et les autorités de Samoroguan. Au fil de la mise en œuvre certains acteurs disparaissent, comme le CARC, ou se renouvellent, comme l'État suite à la Révolution sankariste de 1984 puis à la Rectification de 1987, d'autres apparaissent, comme la commune et la Justice déconcentrée. A chaque fois le processus de mise en œuvre du projet s'en trouve modifié. Ses centres d'influence se déplacent et se multiplient, entrent en contradiction, comme la Justice déconcentrée et le ministère de l'élevage. De nouveaux acteurs détournent le processus à leur avantage, comme la municipalité.

### ***La transversalité***

Le caractère transversal des politiques et des projets est contre intuitif. Nous avons effectivement tendance à les penser en vase clos et à ne pas songer qu'un même acteur est

l'usager de différents services, le sujet de multiples processus et le bénéficiaire de plusieurs projets entre lesquels il établit des liens et des oppositions pour élaborer sa pratique et son point de vue. Dans nos études de cas il ressort que *a minima* une politique profilée sur la lutte contre la dégradation des ressources traverse : les dynamique de peuplement et agricoles, les structures et trames foncières.

En Afrique de l'ouest, nous sommes dans des situations où l'histoire du peuplement est un enjeu pour deux raisons. D'une part, la succession des couches de peuplement fournit la hiérarchie des lignages et des identités ainsi que la répartition des pouvoirs. D'autre part, les investissements agricoles et rituels des ascendants établissent la possession foncière des groupes lignagers. Que l'histoire reconnue localement corresponde ou non à la réalité objective, il n'en demeure pas moins que c'est un moyen à la fois politique et foncier déterminant (Lentz 2006).

De la même façon, les modalités d'installation des vagues successives de migrants sont un élément important. Selon les périodes et les conditions d'arrivée des migrants, les modalités par lesquelles ils sont installés par les autochtones varient. De ce fait, dans un même site, la situation politique et foncière peut-être très différente d'un groupe à l'autre. Également, les vagues récentes de peuplement sont corrélées, d'une part, aux évolutions climatiques qui tendent à intensifier les flux existants, et d'autre part, aux politiques agricoles qui tendent à favoriser les fronts pionniers et les logiques de frontière interne (Kopytoff 1987 ; Chauveau *et al.* 2004). A Samoroguan, la mise en œuvre de la zone pastorale est confrontée en même temps que son affaiblissement institutionnel à une vague de migration agricole intensifiée par la sécheresse de 1983-84. Bien qu'elle change radicalement le contexte de mise en œuvre de la zone pastorale, les décideurs ne la prennent pas en compte ni son ampleur. Ils persistent dans leur intention de départ sans se donner les moyens d'adapter leur position, qui le sera dans les faits mais au prix d'une dégradation importante des relations sociales locales et des ressources.

Une politique environnementale est confrontée aux modes de gouvernementalité qui régulent les usages des ressources. Les dispositifs locaux de régulation foncière sont composés, comme nous l'avons vu à Samoroguan, de plusieurs types d'acteurs et de modèle de gouvernementalité des ressources mobilisés par les personnes sur mode de la coopération ou de la confrontation. Dans le cas de Samoroguan nous en avons vus deux principaux, l'un agricole, l'autre pastoral. Les structures foncières agricoles sont caractérisées par la distribution de faisceaux de droits entre différents niveaux. De façon très générale, au niveau villageois sont gérés les règles d'usage des ressources, les lignages gèrent collectivement les droits d'administrations sur un patrimoine lignager, tandis que les unités d'exploitation des membres du village ou d'étrangers domiciliés exercent des droits opérationnels sur les patrimoines fonciers lignagers. Au niveau pastoral, nous avons plutôt des droits d'accès à un pool de ressources partagées dans le cadre d'une économie de la mobilité (Thébaud 2002)<sup>3</sup>. Nous avons vu à Samoroguan que la zone pastorale est installée sur des « brousses » gérées par des lignages. Les autorités

---

3

Ce qui n'exclut pas l'existence de territoires pastoraux particulièrement structurés comme le delta du Niger au Mali (Barrière & Barrière 2002).

avaient délégués leurs droits au projet pour qu'il mette en valeur ces brousses. Constatant un défaut de mise en valeur au bout d'une dizaine d'année, d'une part, les villages voisins de la zone ont eu des velléités sur ces brousses, et d'autre part, les lignages possesseurs de ces brousses ont cherché à réaffirmer leurs droits sur celles-ci en autorisant des défrichements. La zone est ainsi directement confrontée à la gouvernamentalité foncière agricole coutumière, notamment ses procédures d'établissement et de défenses des droits fonciers coutumiers. Et leurs contradictions ont des effets sur les ressources et le projet lui-même. D'une part, agriculteurs et éleveurs se lance dans des défrichement ayant pour unique but de sécuriser leurs droits, et d'autre part, nous observons un décrochage entre l'administration centrale du ministre de l'élevage et son administration déconcentrée ainsi que la Justice déconcentrée.

### **En guise de conclusion : quels outils de production des données ?**

Compte tenu des contraintes internes des projets de développement, notamment leur temporalité, il est difficile de développer des diagnostics a priori puis des stratégies d'action qui les prennent complètement en compte. En revanche des suivis de processus et des évaluation de type recherche : fines, rigoureuses, sur le temps long permettent de tirer des leçons et d'apprendre chemin faisant. Le mérite des approches par la gouvernance et la gouvernamentalité est de permettre de cadrer les enjeux de départ, puis par un suivi et une évaluation rigoureuse d'adapter la politique lorsque nécessaire et de pointer progressivement ses points de blocages et ses nœuds.

En abordant la politique de la zone pastorale de Samoroguan comme un processus, il ressort que trois dimensions doivent attirer notre attention. D'abord, les nécessaires opérations de simplification de la complexité peuvent devenir excessives et tendent à un décalage complet avec la réalité. Ensuite, l'évolution des moyens institutionnels et des acteurs de la politique, dont le déclin comme la trop grande importance ont des effets locaux. Enfin, nous avons vu qu'une politique « fonctionne » dans le même temps auprès de différents acteurs et sur différentes échelles.

Ce dernier aspect nous invite à aborder la transversalité des processus. En effet, les personnes impliquées dans une politique, qu'elles en soient les décideurs, les opérateurs ou les bénéficiaires, sont dans le même temps impliqués dans d'autres processus et sont affectés par des évènements qui tous informent leurs pratiques et leur positionnement par rapport à celle-ci. Nous en avons repéré au moins trois dans le cas de Samoroguan. D'une part, nous avons vu que l'état du débat politique national à son importance. Dans notre cas il était plutôt favorable au maintien des zones pastorales sans pour autant s'en donner les moyens. D'autre part, les caractéristiques des modes de gouvernamentalité des ressources mobilisés localement ainsi que les rapports de coordination ou de confrontation établis entre eux par les personnes sont cruciaux. Nous avons vu que leur négation ou leur ignorance à conduit à les mettre en compétition et a généré un dégradation des ressources et du climat social. Par ailleurs, il est important de se garder de penser l'État comme un acteur monolithique. Nous avons effectivement repéré que au fil de l'histoire de la politique se développe un décrochage au sein de l'État entre administration centrale et administration déconcentrée.

Sur le plan méthodologique ces processus supposent de mobiliser des *données*

*observationnelles* (tel individu en train de faire telle action ou développant tel argumentaire) et des données *non-observationnelles*, c'est-à-dire des politiques, des récits, des représentations, des dynamiques d'ordre général (Chauveau 2008). Globalement, nos axes de documentation relèvent d'un éclectisme raisonné (Olivier De Sardan 2008) :

- nous avons travaillé sur un état des lieux des politiques, des lois et des institutions au niveau national. Nous avons fait des répertoires de lois, une histoire des politiques, des cartographies d'acteurs ainsi qu'un point sur les débats en cours ;
- ensuite, à l'échelle locale nous avons poursuivi une ethnographie de l'histoire locale du peuplement et des trames foncières. Il s'agit de reconstituer les couches de peuplement et la répartition des pouvoirs entre elles, les dynamiques agricoles ;
- concernant le projet il s'agit d'en reconstituer d'une part, la genèse, les explications, les acteurs, les échelles mobilisées et, d'autre part, sa mise en œuvre sur le terrain en insistant sur les négociations, les décalages et les blocages.

### **Bibliographie (incomplète)**

- Agrawal, Arun. 2005. Environmentalism: Community, Intimate Government, and the Making of Environmental Subjects in Kumaon, India. *Current Anthropology* 46 (2): 161-190.
- Arnaldi Di Balme, Luigi, Charles Guissou, Peter Hochet, and Romaine Zagre-Konseiga. 2010. Réduire l'incertitude. De la stabilisation des règles de gestion des ressources pastorales et foncières à Padéma et Samoroguan (Burkina Faso). In *Rapport de recherche Negos-GRN*. Ouagadougou: Laboratoire Citoyennetés/Gret.
- Barrière, Olivier, and Catherine Barrière. 2002. *Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le delta inférieur du Niger (Mali)*. Paris: IRD éditions.
- Callon, Michel. 1986. Éléments pour une sociologie de la traduction. *Année sociologique* 36: 169-208.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes, and Yannick Barthe. 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris: Seuil.
- Chauveau, Jean-Pierre. 1994. Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement. In *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*, edited by Jacob J.-P. and P. Lavigne Delville. Paris: Apad/Karthala/IUED.
- Chauveau, Jean-Pierre. 2008. Socio-anthropologie et variation d'échelles. Ouvrir le jeu entre "rigueur du qualitatif" et "interprétation au sens large". In *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l'oeuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, edited by Bierschenk T., G. Blundo, Y. Jaffré and M. Tidjani Alou. Paris: Apad, Karthala.
- Chauveau, Jean-Pierre, Jean-Philippe Colin, Jean-Pierre Jacob, Philippe Lavigne Delville, and Pierre-Yves Le Meur. 2006. *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'ouest*. Londres: IIED.
- Chauveau, Jean-Pierre, Jean-Pierre Jacob, and Pierre-Yves Le Meur. 2004. L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du Sud. *Autrepart* 30: 3-23.
- Comite technique foncier 2010, XXX
- Foucault, Michel. 2001. La gouvernementalité. In *Dits et écrits II, 1976-1988*. Paris: Gallimard.

Hochet 2005 XXX

Hochet, Peter, and Charles Guissou. 2010. Une politique d'adaptation climatique inachevée mais persistante. Le cas de la zone pastorale du CEZIET de Samorogouan (Burkina Faso). *Sustentabilidad em debate* 1 (2): 61-78.

Jacob, Jean-Pierre. 2007. *Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye, Burkina Faso*. Paris: IRD éditions.

Jacob, Jean-Pierre, and M. Charmillot. 2000. Approches de la connaissance et de l'ignorance selon quelques ouvrages consacrés au développement. *Les nouveaux cahiers de l'IUÈD* 10: 225-244.

Kopytoff, Igor. 1987. The Internal African Frontier: The Making of African Political Culture. In *The African Frontier: The Reproduction of Traditional African Societies*, edited by Kopytoff I. Bloomington/Indinapolis: Indiana University Press.

Krätli & Schareika, 2010 XXX

Latour, Bruno. 1992. *Aramis, ou, L'amour des techniques*. Paris: La Découverte.

Le Meur, Pierre-Yves, and Christian Lund. 2001 Everyday Governance of Land in Africa. *Bulletin de l'APAD* (22), <http://apad.revues.org/document48.html>.

Le Meur & Hochet, 2010 XXX

Lentz, Carola. 2006. *Ethnicity and the Making of History in Northern Ghana*. Edinburgh: Edinburgh University Press.

Li, Tania Muray. 2007. *The Will to Improve. Governmentality, Development, and the Practice of Politics*. Durham: Duke University Press.

Lund, Christian. 2002. Negotiating property institutions. On the symbiosis of property and authority in Africa. In *Negotiating Property in Africa*, edited by Juul K. and C. Lund. Portsmouth: Heinemann.

Moore, Sally Falk. 1978. *Law as process. An anthropological approach*. Oxford: LIT/James Currey with IAI.

Moore, Sally Falk. 2005. Comparisons: Possible and Impossible. *Annual Review of Anthropology* (34): 1-11.

Mosse, David. 2005. *Cultivating Development. An ethnography of Aid Policy and Practice*. London: Pluto Press.

Naudet, J.-D. 1999. *Trouver des problèmes aux solutions. Vingt ans d'aide au Sahel*. Paris: Club du Sahel/Éditions de l'OCDE.

Nelen, Joost, Nata Traoré, and Moumouni Ouattara. 2004. De la colonisation du vide à la concertation sur le plein: Réglementation de l'exploitation d'une zone pastorale à Samorogouan, Burkina Faso. In *Drylands Issue Paper*. Edimbourg: IIED.

Olivier De Sardan, Jean-Pierre. 1995. *Anthropologie et développement*. Paris: APAD-Karthala.

Olivier De Sardan, Jean-Pierre. 2008. *La rigueur du qualitatif*. Louvain la Neuve: Académie Bruylant.

Olivier De Sardan, Jean-Pierre. 2009. Les huit modes de gouvernance locale en Afrique de l'Ouest. In *Working Paper*, edited by Programme. A.P.a.P. London.

Ribot, J., and N. Peluso. 2003. A Theory of Access. *Rural Sociology* 6 (2): 153-181.

Scoones et al, 1993 XXX

Shipton, P., and M. Goheen. 1992. Understanding African Land-holding: Power, Wealth and Meaning. *Africa* 62 (3): 307-325.

- Sikor, Thomas, and Christian Lund. 2009. Access and Property: A Question of Power and Authority. *Development and Change* 40 (1).
- Thébaud, B. 2002. *Foncier pastoral et gestion de l'espace au sahel. Peuls du Niger et du Yagha burkinabè*. Paris: Karthala-Nordic Consulting Group.